



Le projet stratégique du Pôle métropolitain Strasbourg- Mulhouse



Juin 2013
Tome 1

*Document adopté par les Conseils de
Mulhouse Alsace Agglomération et
de la Communauté urbaine de
Strasbourg.*



SOMMAIRE



| | |
|---|-----------|
| Édito | 4 |
| Le Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse, une ambition européenne | 5 |
| 3 axes stratégiques | 6 |
| Le projet stratégique du Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse repose sur 3 axes stratégiques autour desquels s'articulent les actions concrètes | 6 |
| | |
| Axe 1 | 7 |
| Offrir aux habitants un espace de vie d'échelle métropolitaine | 7 |
| | |
| Axe 2 | 14 |
| Créer de la valeur ajoutée par la mise en réseau des acteurs économiques du Pôle métropolitain. | 14 |
| | |
| Axe 3 | 24 |
| Porter une position commune à l'égard des partenaires sur les grandes infrastructures d'accessibilité et de transport du Pôle | 24 |
| | |
| Mise en œuvre du Projet stratégique | 27 |



Édito

Avec la création du Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse, nous avons fait le choix de renforcer la coopération entre nos deux agglomérations.

Cette dynamique doit nous permettre de porter ensemble plus haut notre rayonnement européen et transfrontalier, en capitalisant sur nos capacités créatives. À l'échelle régionale, nos deux agglomérations assument en grande partie l'offre métropolitaine, au service de toute l'Alsace. Aussi nous voulons unir nos forces pour anticiper les évolutions en cours, où, on le sent bien, la notion de « temps » prend le pas sur la notion de « distance ».

Sur ces bases, nous avons souhaité, à travers quatre groupes de travail, associer à la construction d'un projet stratégique métropolitain l'ensemble des forces vives et des partenaires de nos deux agglomérations : État, collectivités territoriales, entreprises, universités et grandes écoles, pôles de compétitivité, institutions culturelles, SNCF, RFF, ports, aéroports, ...

Lors du lancement de la démarche d'élaboration du projet, au mois de juin 2012, un consensus s'était exprimé sur la nécessité de se concentrer sur une quinzaine d'actions ou de projets concrets, si possible organisés autour d'un fil conducteur. Cet objectif a été respecté.

En effet, issu des échanges des groupes de travail qui se sont réunis entre l'automne 2012 et le printemps 2013, ce projet stratégique se décline en **16 actions concrètes** autour de l'objectif de faire du Pôle métropolitain **un modèle européen de ville connectée, accélérateur de projets et offrant un espace de vie d'échelle métropolitaine**, en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les nouvelles technologies.

De manière opérationnelle, les actions retenues, et présentées dans ce document, visent à :

- offrir aux citoyens un espace de vie d'échelle métropolitaine ;
- créer de la valeur ajoutée par la mobilisation et la mise en réseaux des acteurs économiques locaux ;
- porter une position commune à l'égard des partenaires, notamment sur les grandes infrastructures d'accessibilité et de transport.

Disposant d'une feuille de route claire et partagée, qu'il convient désormais de mettre en œuvre progressivement, nous sommes déterminés à poursuivre, avec l'ensemble des partenaires et des forces vives, la dynamique métropolitaine ainsi engagée au service de nos deux agglomérations et de tous ceux qu'elles rassemblent : habitants, entreprises, étudiants, visiteurs.

Agir ensemble pour construire un espace métropolitain connecté, créatif, facile à vivre ; voilà l'engagement que nous invitons élus et forces vives de nos deux agglomérations à partager et à mettre en œuvre avec nous.

Jean-Marie Bockel

Président de m2A
Président du Pôle métropolitain

Jacques Bigot

Président de la CUS
Président-délégué du Pôle métropolitain



Le Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse, une ambition européenne

Premier pôle métropolitain de France, créé par arrêté préfectoral du 19 décembre 2011, le Pôle métropolitain Strasbourg- Mulhouse scelle l'alliance entre les deux grands pôles urbains alsaciens.

En se regroupant au sein du pôle, Strasbourg et Mulhouse vont pouvoir capitaliser sur leurs convergences et leurs complémentarités :

- **Des formations de haut niveau complémentaires :**
 - Plus de 50 000 étudiants,
 - Un contrat de site entre l'Université de Haute Alsace et l'Université de Strasbourg,
 - Des écoles d'ingénieurs dans les deux villes,
 - L'ENA à Strasbourg.
- **La porte d'entrée du Rhin supérieur :**
 - 2 TGV : Est-Européen et Rhin-Rhône,
 - 2 aéroports : l'Euro-Airport et Strasbourg Entzheim,
 - 2 ports fluviaux : Port autonome de Strasbourg et Ports de Mulhouse Rhin,
 - Connexion avec le réseau autoroutier national et européen.
- **Deux agglomérations interconnectées :**
 - Interconnexion entre Strasbourg et Mulhouse grâce à l'A35 et le TER 200,
 - Plus de 3 400 personnes se déplaçant quotidiennement entre les deux villes,
 - Dont près de 45% en transport en commun (pour les navettes domicile travail).
- **Un rayonnement économique et institutionnel :**
 - Siège des nombreuses institutions européennes,
 - Disposant de grands équipements,
 - Hébergeant de grandes entreprises.
- **Un rayonnement touristique et culturel :**
 - Des patrimoines architecturaux de renommées,
 - Pôle des musées de la civilisation industrielle le plus important d'Europe,
 - Arts et médias : l'Opéra du Rhin, la Filature, le TNS, Arte.
- **Un cadre de vie au cœur des politiques publiques :**
 - Deux réseaux de tramway,
 - Le premier tram-train interconnecté de France,
 - Une place importante accordée aux mobilités douces : vélo et marche à pied,
 - Des projets ambitieux et porteurs d'urbanité au cœur des villes (Écocité, Écoquartiers...).



3 axes stratégiques

Le projet stratégique du Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse repose sur 3 axes stratégiques autour desquels s'articulent les actions concrètes



■ Offrir aux habitants un espace de vie d'échelle métropolitaine :

Les 6 actions rangées sous cet objectif visent à expérimenter la constitution des deux agglomérations en un espace de vie d'échelle métropolitaine, ou, tout au moins, en un espace doté de possibilités identiques d'accès à divers services urbains, comme, par exemple, la réalisation d'un « corridor des mobilités » entre Mulhouse et Strasbourg en lien avec Pôle véhicule du futur, le développement d'applications smart, la création d'offres packagées dans le domaine de la culture, des loisirs et du tourisme...



■ Créer de la valeur ajoutée par la mise en réseau des acteurs économiques du Pôle métropolitain :

Deux types d'actions ont été retenus à ce titre : les unes relatives à la valorisation et à la mise en réseau des initiatives, plus particulièrement dans le domaine du numérique (appels à projets communs auprès des entreprises créatives, soutien aux universités, open data métropolitain...), les autres relatives à l'engagement ou la poursuite d'actions en commun des deux agglomérations dans les domaines de la promotion économique ou touristique et du soutien aux acteurs du rayonnement et du développement.



■ Porter une position commune à l'égard des partenaires sur les grandes infrastructures d'accessibilité et de transport :

Ports fluviaux, très haut débit, stratégie d'accessibilité.



AXE 1

Offrir aux habitants
un espace de vie
d'échelle métropolitaine



■ Faire de l'axe Strasbourg-Mulhouse un corridor des mobilités expérimentant toutes les solutions innovantes et la mise en place des infrastructures adaptées (en collaboration avec le pôle de compétitivité « Véhicule du futur »)



Ce corridor proposera un espace intégrant aussi bien des technologies innovantes que des services innovants de mobilité, développés notamment grâce aux projets collaboratifs portés par le pôle « Véhicule du futur ».



Ce projet permettra d'offrir une vitrine du savoir-faire des acteurs du Pôle mettant en œuvre, de manière synergique, un ensemble de solutions de mobilités innovantes (covoiturage dynamique, véhicule hydrogène, véhicule autonome, interfaces homme /véhicule et véhicule /infrastructures) sur un territoire d'expérimentation de toute première qualité, favorisant ainsi la validation de solutions existantes et /ou le développement de nouvelles approches.

En termes d'infrastructures, les initiatives préexistantes (telles celle de Nissan et de Cora dans le domaine des recharges électriques) seront prises en compte dans le cadre de la démarche. En termes de services, les expérimentations et applications prendront également en compte l'axe ferroviaire.



Les deux agglomérations partagent des enjeux communs au sein de leurs stratégies économiques, notamment en matière de **mobilités innovantes, identifiées comme un secteur clé** du fait des caractéristiques de leurs territoires. Ce secteur répond à l'évolution des habitudes des usagers face aux transports, et à l'évolution des politiques européennes dans le domaine.

■ Participer au développement des technologies sans contact (NFC) en mutualisant les projets en cours à Strasbourg et à Mulhouse



Strasbourg et Mulhouse ont toutes deux été retenues dans le cadre de l'appel à projets du Programme Investissements d'Avenir – Ville numérique et bénéficient de cofinancements de l'État en vue de mettre en œuvre des services mobiles sans contact basés sur la technologie NFC.

Strasbourg a d'ores et déjà déployé plusieurs solutions en matière d'information, de transport et de stationnement. Mulhouse a, de son côté, donné priorité aux applications destinées aux personnes en situation de handicap.



La mise en œuvre du projet métropolitain a donné lieu à la signature d'une charte partenariale qui réunit autour de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg, la Ville de Mulhouse et m2A, la Compagnie des Transports Strasbourgeois, l'Université de Strasbourg, l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région, ainsi que quatre opérateurs de téléphonie mobile et plusieurs banques.



Au-delà des engagements pris dans cette charte, il paraît opportun d'**envisager des collaborations renforcées entre Strasbourg et Mulhouse sur les aspects suivants** :

- Partage de bonnes pratiques ;
- Possibilités de mutualisation de plateformes techniques ;
- Duplication sur un territoire de solutions mises en œuvre par l'autre, en particulier en matière de transports ;
- Déploiement concerté de solutions qui répondent aux enjeux des habitants du Pôle Métropolitain.



■ Créer de nouvelles applications smart pour faciliter les mobilités entre (et à) Mulhouse et Strasbourg, étendues à l'échelle transfrontalière (offre ferroviaire, transports en commun, aéroports. . .)



L'application Strasmapp propose aujourd'hui un large panel de services à la mobilité (calcul d'itinéraire en voiture, en transports publics, à vélo, info trafic, autopartage, nombre de places disponibles dans les parkings, arrêts de tramway et bus à proximité, prochains passages des bus, localisation des stations Velhop...). Pour développer l'usage des modes actifs et des transports publics et optimiser l'offre existante, ce type d'application est aujourd'hui incontournable.



Sur ce modèle, et en s'appuyant sur les infrastructures NFC en cours de déploiement, le Pôle Métropolitain peut créer ou participer à la création de nouvelles applications proposant des solutions complètes et personnalisées de mobilité. Des applications qui permettent à la fois d'organiser les sorties, de préparer les déplacements, d'acquérir les titres nécessaires, de guider en temps réel à chaque étape du déplacement, de trouver des alternatives en cas d'erreur ou de perturbation et d'estimer le temps restant. En d'autres termes, un GPS multimodal, à l'échelle du Pôle métropolitain voire à l'échelle transfrontalière.



La gamme de services proposés peut également être étendue à d'autres domaines comme le transport de marchandises en ville ou encore les destinations nationales et internationales accessibles depuis Strasbourg, Mulhouse et leurs aéroports.

Plus généralement, il s'agit de favoriser l'émergence d'applications qui permettent de mieux vivre la ville. L'association des solutions de déplacements aux offres culturelles, touristiques ou de loisirs, objet d'une autre action du projet stratégique, constituerait par exemple un pas en ce sens.



■ Créer, développer et favoriser des offres packagées dans les domaines de la culture, des loisirs et du tourisme à l'échelle du Pôle



L'omniprésence du Web, les facilités offertes par les solutions mobiles (applications, paiement sans contact...), font évoluer les modes de consommation et les facteurs déclencheurs de décisions d'achat.

Le Pôle métropolitain doit donc se vivre comme un espace intuitif pour ses citoyens et ses visiteurs, en développant des produits adaptés à ces différents besoins. Les orientations envisagées sont les suivantes :



- Engager des démarches de labellisation communes à l'échelle métropolitaine en matière patrimoniale, touristique et d'accueil ;
- Étendre à l'ensemble du territoire métropolitain les prestations et services des cartes « culture » et « atout voir » ;
- Développer de nouveaux contenus et supports numériques communs, à travers une stratégie partagée en matière d'e-tourisme ;
- Créer une offre spécifique (loisirs /culture /transports) à destination des étudiants du Pôle métropolitain comme facteur d'attractivité en matière d'enseignement supérieur ;
- Encourager en matière d'offre culturelle la mise en réseau et la mutualisation de moyens entre établissements et festivals des deux métropoles dans toutes les disciplines et sur toute la chaîne de valeur : formation, expérimentation, production et diffusion (régionale, nationale et internationale).



■ Créer un outil métropolitain pour développer l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables



Les deux agglomérations peuvent faire état d'expériences réussies en matière d'efficacité énergétique (constructions et rénovations exemplaires de bâtiments publics, soutien à la rénovation du parc privé et social...) et de développement d'énergies renouvelables (intégration de la biomasse dans les réseaux de chaleur à Mulhouse, développement du biométhane à Strasbourg...). À l'échelle nationale, nos agglomérations disposent d'une véritable expertise dans le domaine.



Dans ce contexte, à l'instar d'autres territoires, les mêmes questions sont posées à nos agglomérations en matière d'énergie :

- Comment passer de l'étape d'expérimentation à celle de la généralisation ?
- Comment faire de chaque habitant, un acteur de sa consommation ?
- Comment faire des territoires, des acteurs de l'énergie de demain ?

D'ores et déjà, quelques facteurs de réussite ont été identifiés :

- L'accompagnement des porteurs de projets publics ou privés, de leur idée à sa réalisation, est un facteur déterminant de réussite ;
- L'interaction énergie – technologie de l'information (numérique) permet de rendre l'habitant acteur responsable de sa consommation d'énergie ;
- Le poids des investissements, notamment en matière d'énergies renouvelables, pose clairement la question de la taille critique.

Aussi, il apparaît utile de mener une réflexion sur la création d'un outil commun, à l'échelle métropolitaine, qui soit à la fois :

- Doté des compétences techniques et d'ingénierie pour accompagner les porteurs de projets ;
- Capable de porter des investissements financièrement lourds et techniquement complexes.



Mutualiser les outils destinés à faciliter l'accès aux emplois transfrontaliers



La CUS et la Maison de l'Emploi de Strasbourg ont signé une convention de partenariat avec l'Agentur für Arbeit en février 2013. De leur côté, la m2A et la Maison de l'Emploi de Mulhouse ont signé une convention identique.

Sur la base de ces premières démarches, des outils pourraient être mutualisés à l'échelle du Pôle métropolitain. D'autant plus que pour Strasbourg et Mulhouse, le partenaire allemand est le même : la direction d'Offenburg /Fribourg, ce qui permet de faciliter la convergence des outils.





AXE 2

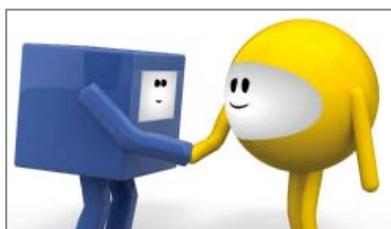
Créer de la valeur ajoutée
par la mise en réseau des
acteurs économiques du
Pôle métropolitain



■ Lancer des appels à projets innovants auprès des entreprises créatives de Strasbourg et de Mulhouse, notamment dans le domaine du numérique



À Strasbourg comme à Mulhouse le constat est le même : les agglomérations comportent un tissu d'entreprises créatives et numériques, dynamiques et variées, qui représentent un gisement de ressources inexploitées, avec un réel potentiel de création d'activités et d'emplois. Ce levier de développement repose sur la forte capacité des entreprises créatives et numériques à interagir de manière transversale avec l'ensemble des autres secteurs de l'économie locale.



Le dispositif de l'appel à projets se révèle pertinent et efficace pour susciter des projets innovants reposant sur cette dynamique de partenariats transversaux, associant des entreprises de secteurs très divers.

En 2012 Strasbourg a expérimenté de manière concluante **les appels à projets Tango et Scan** pour inciter les entreprises créatives et numériques à travailler davantage avec des entreprises de tout secteur économique.

Ces deux appels à projets reposent sur le même principe : stimuler la réalisation de biens et de services innovants en encourageant des partenariats créatifs entre les entreprises du territoire.

Cette expérience peut être transposée et déployée dans le cadre du Pôle métropolitain, dans une logique de complémentarité entre les typologies d'entreprises dans les deux métropoles.

La finalité est de favoriser l'emploi et l'entrepreneuriat à l'échelle du Pôle et de la Région, par la production de biens et services innovants.



■ Réussir l'alliance entre les universités dans un équilibre gagnant-gagnant pour créer une dynamique de formations trinationales et favoriser le développement des laboratoires de recherches et la diffusion de leurs innovations au tissu industriel



Le Pôle a œuvré pour faciliter le rattachement de l'UHA à l'UNISTRA, opéré dans le cadre du Contrat de site Alsace 2013-2017 associant en outre l'INSA et la BNUS. L'objectif commun aux établissements et collectivités vise à affirmer un territoire qui dépasse les frontières pour se hisser au niveau des plus grandes universités internationales par une visibilité et un rayonnement encore plus forts.

Il s'agit aujourd'hui :

- D'harmoniser l'offre de formation et de recherche de l'Unistra et de l'UHA en conjuguant dynamisme et ancrage territorial avec attractivité internationale et proximité ;
- De promouvoir une stratégie documentaire adossée à la spécificité et l'excellence de la BNUS ;
- De susciter des collaborations pour une vie étudiante originale et de qualité, en facilitant notamment les déplacements, les manifestations partagées et les rencontres entre acteurs de la vie étudiante métropolitaine à l'instar de la carte Culture de dimension déjà régionale ;
- De privilégier une présence commune dans les salons spécialisés pour valoriser le potentiel universitaire et scientifique.





Mettre en réseau les lieux d'émergence et d'accompagnement de l'entrepreneuriat (tiers lieux, pépinières, espaces de coworking)

Les lieux créatifs et tiers lieux sont des espaces de partage, d'innovation et d'interconnexion favorisant différentes formes d'innovation, une richesse, une diversité et une effervescence dans les champs de l'économie et de la culture. Ils constituent une composante essentielle d'un territoire qui mise sur l'innovation et la créativité.



Sur le segment « émergence », on retrouve un large éventail de dispositifs qui partagent cette logique : FabLabs, IdeasLabs, Espaces de coworking, LivingLabs, etc.

Sur le segment « accompagnement » se positionnent couveuses, pépinières, incubateurs, hôtels d'entreprises.

De nombreux lieux créatifs existent ou sont en voie de création à Strasbourg et Mulhouse : Pôle culturel et créatif Seegmuller, Quartier DMC, Fab-Lab, espace de co-working... De même concernant les lieux dédiés à l'accompagnement des entreprises.

Concernant l'entrepreneuriat, certains secteurs d'activité (entreprises créatives, de services, numérique...) comportent des spécificités et nécessitent un accompagnement différencié ainsi que des compétences et expertises spécifiques (droit de la propriété intellectuelle, statut juridique, marketing des entreprises créatives, modèles de financement, intelligence économique...).

Au niveau du Pôle métropolitain, il y a matière à développer **un projet de pépinière de start-up**, en travaillant la mutualisation et la complémentarité des expertises. Le Pôle pourrait ainsi proposer un accompagnement aux entreprises s'appuyant sur **une offre de services et de compétences plus ciblée et plus complète que ce que pourraient offrir les deux métropoles séparément. Cette offre pourrait s'adresser simultanément aux entreprises des deux agglomérations**. Un enjeu majeur serait à la fois de veiller à l'accompagnement des entreprises dans leur phase de création, mais aussi dans leur développement, notamment en 2^{ème} et 3^{ème} années d'existence.

Créer une offre complémentaire à l'échelle du Pôle permettrait de proposer un parcours complet d'émergence et d'accompagnement d'entreprises et de déclencher un effet de seuil lui permettant de s'affirmer au plan national comme une référence en la matière. C'est aussi un atout en termes d'attractivité.

La finalité est de stimuler l'entrepreneuriat dans tous secteurs d'activités, de favoriser l'émergence et la stabilisation de jeunes entreprises (start-up) sur le territoire.



■ Développer une plateforme de projets associant les entreprises créatives du Pôle



Le secteur des entreprises créatives /industries créatives est identifié comme un enjeu stratégique de la feuille de route Strasbourg Eco 2020, à la fois en raison du poids significatif des filières concernées (10 000 emplois, 3 000 établissements) et de leur potentiel d'interaction avec l'ensemble du tissu économique de la métropole.

Cet enjeu est moins ciblé à Mulhouse, qui dispose pourtant de ressources importantes dans le secteur créatif, notamment en termes de capital humain (talents, formations) et de lieux de production et de diffusion (arts visuels, spectacle vivant).



Les liens de Mulhouse avec Bâle et la Franche-Comté représentent de plus un atout important de m2A dans le secteur des entreprises créatives /industries créatives.

Ce potentiel est tout à fait complémentaire avec les perspectives de collaboration que Strasbourg développe en direction de Karlsruhe.



La proposition concrète est d'**encourager une dynamique de projets entre entreprises créatives des deux agglomérations** par la mise en place d'une plateforme d'élaboration et de mise en œuvre d'initiatives partagées.

Il pourra s'agir de micro-projets ou d'initiatives très sectorielles dans un premier temps. La priorité est d'engager le mouvement en l'installant progressivement dans la durée.

Il pourra s'avérer utile de cibler plus particulièrement certaines typologies d'entreprises et /ou filières (design, image, communication, numérique...).



Mettre en œuvre une démarche open data concertée au niveau métropolitain



Les Villes et agglomérations de Strasbourg et Mulhouse sont aujourd'hui engagées dans des politiques innovantes en matière d'ouverture des données. Strasbourg et Mulhouse ont ainsi été retenues dans le cadre de l'appel à projet Ville numérique du Programme Investissements d'Avenir.

Le monde économique local pourrait trouver des opportunités de développement dans l'engagement d'une démarche d'open data au niveau métropolitain et y trouver la possibilité de mettre au point de nouvelles applications au service des habitants et des usagers.



Une démarche concertée d'ouverture des données publiques numériques au niveau du Pôle métropolitain est d'ores et déjà engagée.





■ Être, en matière d'urbanisme durable, territoire démonstrateur des bonnes pratiques à l'échelle européenne : écoquartiers, renouvellement urbain, nature en ville, agriculture urbaine, autopromotion



Les deux agglomérations poursuivent des objectifs communs : une politique d'aménagement articulée autour des transports en commun, la maîtrise de l'étalement urbain, la réalisation d'écoquartiers, la poursuite d'opérations de rénovation urbaine, la valorisation des éléments paysagers et naturels, le souci de maintenir une agriculture péri-urbaine ou urbaine, etc.

De ce fait, les deux agglomérations affichent une grande expertise en la matière, que ce soit au sein des équipes des collectivités ou au sein des entreprises : cabinets d'architectes, entreprises du bâtiment, bureaux d'études, etc.



Pour tirer parti de cette expertise et en faire une opportunité de création de valeur et de rayonnement, le Pôle métropolitain se positionne comme un territoire démonstrateur à l'échelle européenne en matière d'urbanisme durable.





■ Poursuivre et étendre une présence commune sur les salons professionnels (salons de l'immobilier, salons touristiques, salons de filières) et développer, en fonction des opportunités, des outils et opérations communs de promotion



Où comment articuler des opérations de promotion communes labellisées Pôle métropolitain tout en valorisant le positionnement marketing et la commercialisation de l'offre propre à chaque destination ?

Cela revient à mutualiser les moyens et valoriser la complémentarité des offres/ produits entre Strasbourg et Mulhouse au sein du Pôle métropolitain pour renforcer la présence et la visibilité des deux agglomérations sur quelques salons clefs sous l'égide du Pôle métropolitain :



• **Salons de l'investissement et de l'immobilier d'entreprise :**

- Déjà engagé : MIPIM (stand commun depuis l'édition 2012)
- À renforcer : SIMI (stands contigus)

• **Salons filières :**

- À développer : présence commune sur le pavillon Alsace à POLLUTEC (développement et énergie durables) ; participation commune aux salons de l'immobilier commercial
- À renforcer : présence et opérations communes sur certains événements ciblés de la rencontre économique et du MICE afin de promouvoir les équipements et services réceptifs de Strasbourg et Mulhouse.





■ Adopter une approche commune à l'égard des acteurs du rayonnement et de la prospection (pôles de compétitivité, Bureau Alsace, agences de développement...)



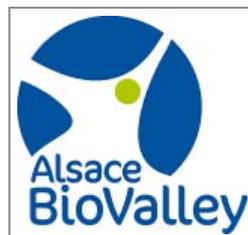
Plusieurs structures interviennent aujourd'hui sur les deux agglomérations de Mulhouse et Strasbourg : pôles de compétitivité, incubateur Semia, agences de développement économiques et touristiques, Bureau Alsace... Jusqu'à présent, m2A et la CUS accompagnaient ces structures sous forme de partenariats distincts.



Les échanges menés durant la phase d'élaboration du projet stratégique du pôle métropolitain, concomitants avec ceux accompagnant la refonte des pôles de compétitivité, ont fait apparaître que sur plusieurs points les deux agglomérations exprimaient séparément des points de vue et des attentes assez proches, voire identiques.



Il est donc proposé que dorénavant l'élaboration des partenariats avec ces acteurs se fasse de façon coordonnée et partagée : les contrats de performance des pôles de compétitivité (Alsace BioValley et Véhicule du Futur), les objectifs et programme de travail avec les agences de développement et de tourisme, les priorités thématiques de l'incubateur Semia, les thématiques principales contractualisées avec le Bureau Alsace... Tous ces outils seront désormais coproduits par les deux agglomérations de façon à accélérer en les renforçant les synergies entre leurs deux écosystèmes économiques respectifs.





■ Organiser un forum annuel de l'innovation urbaine pour la Cité de demain à destination des forces vives du Pôle et ouvert sur l'Europe



L'objectif est de donner l'occasion aux forces vives du Pôle de se rencontrer une fois par an dans le but d'une part que se crée un sentiment commun d'appartenance et que des liens se tissent entre les acteurs, et en vue d'autre part, de donner naissance à un évènement récurrent qui puisse contribuer à la visibilité du Pôle.





AXE 3

Porter une position commune à l'égard des partenaires sur les grandes infrastructures d'accessibilité et de transport du Pôle



■ Accompagner les projets de développement des ports fluviaux, notamment en bâtissant ensemble le modèle juridique qui permettra leur évolution



■ Promouvoir le développement du Très Haut Débit, à travers notamment le câblage en fibre optique des zones d'activités et des particuliers



■ Définir la stratégie d'accessibilité

Cet axe stratégique est développé dans le cadre de la stratégie d'accessibilité du Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse (Tome 2).





Mise en œuvre du Projet stratégique

Le pilotage général du Projet stratégique est assuré par le Conseil métropolitain.

Sa mise en œuvre est confiée aux équipes administratives de la Communauté urbaine de Strasbourg et de Mulhouse Alsace Agglomération.

Pour chacune des opérations évoquées dans ce document, une équipe-projet, copilotée par un représentant de chacune des deux agglomérations, est en voie de constitution. Chaque équipe-projet établira une feuille de route intégrant notamment la liste des partenaires concernés, le calendrier de mise en œuvre, les aspects financiers.



